

## Analyse de l'enquête « collègue » - partie Langues Vivantes

L'enquête réalisée par le secteur collège reprend, pour la plupart, les analyses que fait le Snes concernant l'enseignement des langues vivantes depuis l'introduction du CECRL et sa traduction dans les programmes.

Plus d'un enseignant sur deux considère que la validation des compétences orales (expression et interaction) du A2 est difficile à réaliser et que l'articulation entre le niveau A2 et le B1, niveau attendu dans les programmes de LV1, est difficile à mettre en œuvre.

En effet, nous n'avons cessé de répéter, depuis des années, qu'enseigner des langues vivantes dans des classes surchargées est une aberration pédagogique et que demander d'évaluer sérieusement les compétences orales des élèves dans ces conditions est tout simplement ubuesque !

Dans son projet de rénovation du DNB (diplôme national du brevet), le Ministère proposait d'évaluer les langues sur PDFM (parcours de découverte des formations et des métiers) et sur ce point plus de 80% des collègues estiment que ce n'est pas acceptable. Sous la pression du Snes, le Ministère a d'ailleurs renoncé provisoirement à cette idée.

La majorité des collègues a répondu positivement à la question portant sur une épreuve orale terminale de langue, en précisant qu'ils désiraient pour cela un document déclencheur produit par l'enseignant.

Sur ce point, l'analyse mérite d'être affinée. Effectivement, envisager un oral de langue en fin de collège, dans le cadre du brevet, semble être une idée pertinente et cohérente avec nos pratiques qui sont censées être plus orientées vers les compétences orales. Dans les faits, la réalité semble plus compliquée.

L'idée est séduisante car, face aux dérives et difficultés rencontrés pour la validation du A2, une épreuve orale terminale cadrée (banque de données, prise en compte dans le DNB, etc), sur le modèle des oraux de lycée, permettrait aux enseignants de redonner du sens à leur évaluation, en lien avec les programmes et ses contenus linguistiques, culturels et citoyens. Mais, cela est sans compter sur quelques écueils. Le premier est le paradoxe qu'il suppose : demander une épreuve orale, alors que les enseignants peinent à évaluer les compétences orales. Le second, c'est qu'il semble illusoire d'obtenir une banque de données académiques ou nationales (cf. les difficultés rencontrées en STG). Le troisième, c'est le temps que cela représenterait, au vu des effectifs actuels : pour 100 élèves de 3<sup>ème</sup>, il faudrait au moins compter 50 heures (2 fois 15 minutes par élève) de passation ce qui, au milieu des conseils de classe, commissions de discipline et passation des écrits du brevet en fin d'année, serait une folie ! Le dernier, et non le moindre, c'est que tant que le Ministère présente le A2 comme étant l'attestation de la maîtrise des compétences écrites et orales, on ne voit pas comment il pourrait accepter l'idée d'une épreuve orale, à moins qu'il ne pense à une idée aussi mauvaise qu'un oral sur PDFM que la profession rejette majoritairement. C'est pourquoi le Snes, lors de son dernier congrès, a voté la demande d'un écrit de langue au DNB. Pour autant, faut-il abandonner l'idée d'une épreuve orale au brevet ?

Pour le Snes, revendiquer une épreuve terminale à l'écrit afin d'obtenir une prise en compte des langues au brevet, n'empêche pas de revendiquer, parallèlement, une épreuve orale qui nous permettrait, au contraire, d'imposer nos conditions d'une telle épreuve : pas plus de 15 élèves en cours de langue, un oral portant sur les programmes, du matériel décent pour faire sérieusement de la pratique orale, etc. Autrement dit, un oral, oui, mais pas sans condition.

Lien vers l'ensemble de l'enquête collège :

<http://www.snes.edu/spip.php?article17605>

Le groupe LV national,

Thérèse Jamet-Madec et Marc Rollin

Le 11/10/09.